



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0463

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Anciela, Arthropologia, Eisenia, FRAPNA Rhône, LPO Rhône et Sea Science et Art pour l'année 2015 et avenants à 4 associations : Anciela, Arthropologia, FRAPNA Rhône et LPO Rhône**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0463**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux associations Anciel, Arthropologia, Eisenia, FRAPNA Rhône, LPO Rhône et Sea Science et Art pour l'année 2015 et avenants à 4 associations : Anciel, Arthropologia, FRAPNA Rhône et LPO Rhône**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de "concerter, communiquer, éduquer au développement durable".

Le cadre de l'action est fixé par le plan d'éducation au développement durable approuvé par le Conseil de communauté le 10 juillet 2006 et reconduit jusqu'en 2014. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets.

En 2014, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées, et en majorité des élèves. Plusieurs projets sont fortement sollicités : le Défi écol'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, les classes arbres et paysages, l'éducation à la publicité, etc.

La conception d'outils pédagogiques, comme le projet d'éducation aux fleuves intitulé "Larguons les amarres", se poursuit.

Le partenariat avec l'Académie du Rhône est régulier et fructueux.

Une première démarche a été l'élaboration d'un agenda 21 des centres sociaux qui a engendré une dynamique de développement durable sur ce périmètre.

L'accompagnement d'événements écoresponsables, en priorité sur la propreté et le tri des déchets, porte ses fruits.

L'expérience grandlyonnaise sur l'éducation à l'environnement sonore a été valorisée lors des 7<sup>e</sup> assises nationales sur ce thème.

La présente délibération présente des projets sélectionnés par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable (PEDD) pour 2015.

En complément de la délibération votée le 23 mars 2015, il est proposé le financement de deux autres projets :

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 5 040 € à Eisenia,
- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du PEDD), pour un montant de 20 160 € à SEA Science et Art.

Par ailleurs, pour l'évènement Temps des cerises à Lyon Confluence, il est proposé de passer des avenants avec les 4 associations suivantes :

- Ancielia, pour un montant de 960 €,
- Arthropologia, pour un montant de 550 €,
- Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (FRAPNA) Rhône, pour un montant de 1 470 €,
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône, pour un montant de 1 260 €.

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec les associations s'élevait, en 2014, à un montant en charge nette de 795 530 €. Pour 2015, l'aide à la première liste de projets s'élevait en charge nette à 605 860 € approuvée par la délibération n° 2015-0248 du 23 mars 2015. L'aide à cette deuxième liste s'élève en charge nette à 29 440 €. Le montant pour les projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable engagés à ce jour s'élève donc à 635 300 € sur un montant total prévisionnel 2015 de 747 800 € qui respecte l'orientation budgétaire de diminution de 6 % des subventions de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 29 440 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition :

- 5 040 € au profit d'Eisenia,
- 20 160 € au profit de SEA Science et Art,
- 960 € au profit d'Ancielia,
- 550 € au profit d'Arthropologia,
- 1 470 € au profit de la FRAPNA Rhône,
- 1 260 € au profit de la LPO Rhône,

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2015,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Eisenia et SEA Science et Art définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - les avenants à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Ancielia, Arthropologia, FRAPNA Rhône et LPO Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et lesdits avenants.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant total de 29 440 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**